



Contact :

Julie Paumerie

Directrice de la BU RSE (A-CSR)

M + 33 6 73 06 42 02

jpaumerie@investance-partners.com

Newsletter

RSE

Janvier 2025

Sommaire

Actualités sectorielles : Banque, finance, assurances

- L'AMF fournit un premier rapport sur les publications d'informations pour la Taxonomie
- Des outils pour accélérer votre transition durable

Actualités réglementaires

- Notations ESG : Vers plus de transparence et de confiance
- Une nouvelle avancée contre la déforestation

L'évènement du mois

- Investance classé Excellent dans Leaders Leagues

Le saviez-vous ?

- L'année 2024 marquée par les 20 ans de la création de la notion d'ESG

Actualités sectorielles

Banque, finance, assurances



L'AMF fournit un premier rapport sur les publications d'informations pour la Taxonomie

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié en décembre 2024 une analyse des premiers rapports des institutions financières françaises sur la taxonomie verte de l'Union européenne. Si des avancées notables sont constatées, des défis demeurent concernant la transparence et la qualité des informations fournies.

L'AMF souligne que la densité et la complexité des données peuvent compliquer leur interprétation et nuire à la comparabilité pour les investisseurs. De plus, les méthodologies employées pour évaluer l'alignement des investissements avec les critères de durabilité restent disparates, rendant les rapports moins cohérents. L'autorité appelle les institutions à renforcer leurs efforts pour produire des données plus claires et harmonisées, en particulier sur les activités économiques conformes à la taxonomie.

Pour améliorer la lisibilité et renforcer la confiance des investisseurs, l'AMF encourage une meilleure pédagogie et l'adoption de méthodologies standardisées alignées sur les cadres réglementaires européens.

Ce rapport met en lumière l'engagement croissant des institutions financières françaises dans la finance durable, tout en rappelant les efforts nécessaires pour surmonter les défis liés à la mise en œuvre de la taxonomie verte.

Des outils pour accélérer votre transition durable

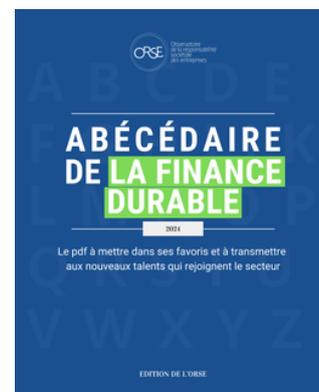
1/ Abécédaire de la finance durable

Un guide clé pour comprendre la finance ESG.

Créé par l'ORSE, ce document incontournable clarifie les concepts fondamentaux de la finance durable : agences de notation extra-financière, green bonds, greenwashing, et bien plus.

Pour qui ? Acteurs financiers, entreprises, associations et toute personne intéressée par la finance responsable.

Disponible en accès libre sur le site de l'ORSE.



2/ Observatoire des impacts environnementaux du numérique

Vers un numérique plus respectueux de l'environnement.

L'Arcep et l'ADEME lancent une plateforme qui centralise des données fiables sur l'empreinte écologique du numérique aligné avec la loi REEN.

Objectifs :

Quantifier les impacts directs et indirects du numérique.

Soutenir la transition écologique et solidaire.

Proposer des solutions pour réduire ces impacts.

Lien : [ici](#)



3/ Academy du Pacte mondial des Nations Unies

Votre portail pour une entreprise durable.

Une plateforme d'apprentissage en ligne pour accompagner les entreprises vers un modèle plus responsable.

Les nouveautés :

Cours récents : Égalité des genres, innovation durable, lutte contre le changement climatique.

Ressources éducatives : Webinaires et contenus pratiques.

Focus RSE : Un centre dédié aux réglementations européennes.

Découvrez des outils tels que le Mapping CoP et accédez à des ressources pédagogiques sur la décarbonisation, les droits humains et bien plus.

Adoptez ces ressources dès aujourd'hui pour aligner vos pratiques avec les priorités internationales et européennes !

Lien : [ici](#)



Actualités réglementaires



Notations ESG : Vers plus de transparence et de confiance avec le Règlement (UE) 2024/3005

Le Règlement (UE) 2024/3005, adopté le 27 novembre 2024, marque une étape clé pour garantir la transparence et l'intégrité des notations ESG au sein de l'Union européenne. Dans un contexte où les notations ESG influencent de plus en plus les décisions d'investissement, ce texte vise à harmoniser les pratiques des agences de notation, souvent critiquées pour leur manque de clarté et de cohérence. Les agences extra-financières ont jusqu'à mi-2026 pour se mettre en conformité avec les exigences de transparence de l'Europe.

Désormais, les agences opérant dans l'UE devront s'enregistrer auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) et respecter des obligations strictes en matière de transparence méthodologique, de gestion des conflits d'intérêts et de fiabilité des données utilisées. Le règlement renforce également les droits des investisseurs en leur offrant une meilleure protection contre les pratiques trompeuses et en favorisant la confiance dans les marchés durables.

Ce texte modifie les règlements existants sur la finance durable pour intégrer ces exigences. Il soutient ainsi la transition de l'UE vers une économie verte, en alignant les investissements avec les objectifs du pacte vert et des ODD.

[Lien : ici](#)

Une nouvelle avancée contre la déforestation : le Règlement (UE) 2023/1115

L'Union européenne prend une position forte en interdisant la mise sur le marché et l'exportation de produits liés à la déforestation, qu'elle soit légale ou illégale. Voici l'essentiel à retenir :

Les produits concernés incluent le bétail, le cacao, le café, l'huile de palme, le soja, le bois et certains produits dérivés.

Les opérateurs et commerçants doivent désormais prouver que ces produits ne sont pas associés à la déforestation, qu'elle soit légale ou illégale, et qu'ils respectent les législations du pays de production, notamment en matière de droits des populations autochtones.

Le règlement introduit des obligations de diligence raisonnable, exigeant des opérateurs qu'ils collectent des informations précises sur la chaîne d'approvisionnement, y compris les coordonnées géographiques des parcelles de production.

Les autorités compétentes des États membres sont chargées de vérifier la conformité, avec des taux d'inspection proportionnels au niveau de risque des pays d'origine. Des sanctions sont prévues en cas de non-respect.

Ce règlement abroge le précédent Règlement (UE) n° 995/2010 et s'inscrit dans les efforts de l'UE pour lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité en réduisant son empreinte liée à la consommation de produits associés à la déforestation

[Lien : ici](#)



L'évènement du mois

Investance Partners reconnu "Excellent" en Conseil RSE par Décideurs Magazine !

Nous sommes fiers d'annoncer qu'Investance Partners figure parmi les cabinets classés dans la catégorie « Excellent » en conseil en RSE par Décideurs Magazine.

Ce classement reflète la qualité de nos missions, la pertinence de nos offres, l'excellence de notre #expertise, et surtout notre engagement en faveur d'une finance durable et responsable.

Un immense merci à notre équipe RSE – des consultants et consultantes au top – et à nos clients pour leur confiance renouvelée.

L'aventure ne fait que commencer, et nous avons hâte de continuer à coconstruire l'avenir avec vous !

En attendant, toute l'équipe vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année 🎄🌟!



Nous vous tiendrons au courant de nos prochaines études et évènements RSE.



Le saviez-vous ?



L'année 2024 marquée par les 20 ans de la création de la notion d'ESG

En décembre 2024, le Pacte mondial des Nations Unies a célébré les 20 ans de la notion d'ESG (Environnement, Social et Gouvernance), introduite en 2004 par le rapport "Who Cares Wins" à l'initiative de Kofi Annan. Cette notion est désormais au cœur des stratégies d'entreprise et des instruments réglementaires modernes.

Cette évolution souligne l'importance croissante des pratiques durables dans la transformation globale des entreprises et du secteur financier, reflétant une intégration profonde de ces enjeux dans la gouvernance et la publication d'informations des entreprises.

Nous vous retrouverons le mois prochain pour de nouvelles actualités.